

RAPPORT D'ACTIVITES 2021



Une dynamique au service DU TERRITOIRE et de SES ACTEURS



PETR Vidourle Camargue



Rapport d'activité 2021



PREMBULE

Sur un territoire de projets existant depuis 2005 le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue créé le 26 décembre 2017 rassemble 5 communautés de communes membres du syndicat mixte (Pays de Sommières, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Pays de Lunel) Ce territoire représente un ensemble de 50 communes et 150 611 habitants. Il constitue un groupement volontaire qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux

définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire.

Le rôle principal du PETR est de soutenir, de favoriser et de coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire.

Les missions principales du PETR :

- **Le Tourisme**
- **Le Patrimoine**
- **La Contractualisation** (Etat = CRTE, Région = CTO/Bourg centre, Départements)
- **La Gestion des fonds européens** (3 programmes : **LEADER**, **FEAMPA**, **FEDER**)
- **Le Plan Alimentaire Territorial**
- **Le Club des entrepreneurs** en partenariat avec les CCI 30/34

D'autres activités sont présentes comme **le guichet Rénov'Occitanie** délégué par le CAUE 30 pour les EPCI gardoises.

Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Conseil de développement, Réseau tourisme responsable, Citoyens autour de l'alimentation, Comité de programmation et de sélection des projets...).

Sommaire

Activités générales concernant le Syndicat Mixte.....Page 4

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat

B) Activités principales en 2021

Le Club des entrepreneurs.....Page 8

Le Guichet Rénov'Occitanie.....Page 9

La contractualisation.....Page 10

A) Le contrat de relance et de transition écologique

B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI).....Page 14

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

- 1) Animation pour l'émergence des projets
- 2) Evaluation LEADER
- 3) Evènements organisés, communication, coopération

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

C) Le programme DLAL FEAMP Pêche et Aquaculture

- 1) Animation et sélection des projets
- 2) Résultats
- 3) Candidature FEAMPA 2021-27

La mission patrimoine.....Page 23

A) Inventaire du patrimoine, communication

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

- 1) Instruction, animation Pays d'Art et d'Histoire
- 2) Mécénat 2021

La mission tourisme.....Page 26

Le Projet Territorial Alimentaire (PAT).....Page 27

ACTIVITE GENERALES CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat



Le PETR est administré par un **Comité Syndical** qui s'appuie sur un **Bureau Syndical**. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des 5 communautés de communes du territoire (**58 titulaires et 58 suppléants**).

Les élections municipales entraînant le renouvellement des élus, ceux-ci ont pris leur fonction au PETR en septembre **et réélu M. Pierre Martinez à la présidence**.

Avec l'intégration de la communauté de communes Pays de Lunel, **2 sièges de Vice-présidents ont été créés** et les délégations ont été modifiées. A noter le remplacement de la vice-présidence sur le tourisme à la suite d'une démission pour raison personnelle :

- **1er Vice-président : Philippe GRAS**, chargé du Développement économique, promotion du territoire et en charge du Conseil de développement
- **2ème Vice-président : Jean DENAT**, chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité
- **3ème Vice-président : Thierry FELINE**, chargé du Projet de territoire
- **4ème Vice-présidente : Véronique MARTIN**, chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- **5ème Vice-Président : Loïc FATACCIOLI**, chargé de la Mobilité, interconnexions et coopération entre territoires
- **6ème Vice-Présidence : Patrice SPEZIALE**, chargé du Projet alimentaire territorial et soutien à la ruralité
- **7ème Vice-présidente : Josiane ROSIER-DUFOND**, chargée de la promotion et du développement touristique
- **8ème Vice-président : André BRUNDU**, chargé des Savoir-faire et des traditions
- **9ème Vice-président : Thierry AGNEL**, chargé des Finances et de la commande publique



Comités syndicaux/bureaux

En 2021, l'activité institutionnelle a pu être maintenue comme habituellement.

Cinq Bureaux Syndicaux (les 28/01, 26/03, 25/06, 24/09 et 30/11) et cinq Comités Syndicaux ont été organisés (les 10/02, 07/04, 07/07, 13/10 et 15/12).

Ces réunions permettent d'informer l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 46 délibérations qui ont été approuvées en 2021 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

Budget 2021

Il a été voté le 7 avril 2021 à l'unanimité :

Section de fonctionnement 2021 : 570 581,09 €

Section d'investissement 2021 : 116 901,19 €

A compter du 1^{er} juillet, la cotisation a également augmenté à hauteur de 1,90€ par habitant pour l'évolution de la masse salariale et la création d'un ETP dédié à la contractualisation.

Mise en œuvre des partenariats de projets

En 2021, le PETR Vidourle Camargue a mis en œuvre les conventions suivantes :

- CCI du Gard et CCI de l'Hérault : pour l'animation du Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue.
- CC Rhône Vistre Vidourle : convention de mise à disposition du service SIG
- CAUE 30 et EPCI gardoises : convention pour l'installation du guichet unique Renov'Occitanie

B) Activités principales en 2021

Intégration de la Communauté de communes du Pays de Lunel

Le Comité syndical s'est réuni le 10 février pour acter l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lunel au PETR. Après validation de l'ensemble des EPCI, les préfetures du Gard et de l'Hérault ont arrêté cette décision le 29 juin 2021.

L'installation des nouveaux élus et l'élection des Vice-présidents se sont déroulées le 13 octobre 2021.

Les élus ont bénéficié pour leur nouvelle mission d'un « guide des nouveaux élus », rédigé à leur intention pour leur permettre de s'approprier une vision globale de la structure, de ses activités et des instances mises en place, avec ce que cela implique.

Mise en application du projet de territoire du PETR

Dans les douze mois qui ont suivi le renouvellement général des conseils communautaires des EPCI qui le composent, le PETR Vidourle Camargue a lancé une démarche de concertation autour de ses acteurs publics et privés pour actualiser le diagnostic et la stratégie territoriale. Les travaux ont confirmé le projet de territoire en cours basé sur 3 grands défis validé en comité syndical du 8 octobre 2019. Les résultats suivants ont été présentés en Comité syndical à la Journée du 7 juillet à Sommières :

3 défis à relever

Cadre de vie

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- **Transition climatique et énergétique**
- Environnement, patrimoine naturel et paysages
- Urbanisation, **habitat**

Développement Économique

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Agriculture et pêche
- **Accueil et développement d'entreprises**
- Tourisme
- Emploi-formation
- **Alimentation**

Vie sociale

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Services
- **Mobilité**, réseaux
- Culture et patrimoine
- **Vivre ensemble et citoyenneté**

Axes 2021-27 priorisés collectivement lors de la concertation menée

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale doit être conclue déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières ainsi que les moyens mis à disposition par les EPCI.

Conférence des Maires du PETR

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

Elle s'est tenue le 25 novembre à Codognan en présence de 33 élus et de représentants du Conseil de Développement.

Les agents ont présenté le projet de territoire, leur mission et les résultats de l'année en cours.

Journée d'information des élus

Le 7 juillet à Sommières, à l'occasion d'un comité syndical, les élus étaient invités à une journée d'information sur les missions, les dossiers en cours. Ils ont pu échanger directement avec les agents sur leurs projets.

Le Conseil de développement

La volonté des élus du PETR d'une meilleure représentativité des territoires et d'une sélection nouvelle des candidats, ont apporté une nouvelle dynamique partenariale "public-privé".

Les 20 membres constituant le conseil de développement ont formé des commissions de travail et choisi les thématiques à aborder :

- TPE : Solutions d'installation
- Mobilité : état de lieux et solutions
- Eau : protéger l'alimentation en eau des communes
- Filières d'avenir : Prospection
- Panneaux photovoltaïques : faisabilité sur les bâtiments publics

Chaque commission travaille en autonomie et se retrouve une fois par trimestre pour fait le point sur l'avancement de ses travaux.

Un premier bilan d'étape a été présenté à M. Martinez et M. Gras le 7 décembre.

Une présentation plus complète aux élus du PETR est prévu mi-2022.

Le personnel du PETR

Au 31 décembre, l'effectif du PETR était au complet avec 8 agents et 3 personnes mises à disposition. L'année 2021 a donc été marquée par le recrutement de plusieurs agents assurant des missions essentielles au PETR :

- Remplacement de l'agent en charge de l'animation/gestion du Fonds européen FEAMPA
- Remplacement de l'agent en charge de l'animation /gestion du Fonds européen LEADER
- Création d'un poste de chargé de mission ingénierie financière/contractualisation
- Création d'un contrat de projet pour la mise en place de Plan Alimentaire Territorial

- Dans le cadre de conventions signées avec le CDG30, le service prévention des risques professionnels, l'agent ACFI du CDG 30, est venu faire une visite des locaux le 12/07/2021 et a rendu un rapport d'inspection visant à faire des préconisations et constater la mise en œuvre des recommandations exprimées lors de la visite précédente.

Le plan de formation issu du Document Unique n'a pas pu être matérialisé en raison du COVID.

- L'assistant de prévention a fait valider en comité syndical le document unique d'évaluation des risques professionnel ainsi que les registres afférents à la sécurité et l'hygiène au travail.

- Le plan égalité Homme/Femme a également été validé en comité syndical.

- La réflexion sur la mise en place du télétravail a été menée avec pour base un rapport et un projet de règlement.

- Le PETR est également présent sur les rencontres d'information organisées par le CDG30.

Rencontres régulières des directeurs généraux des services des EPCI

Dans l'objectif de renforcement des relations entre les communautés de communes et le PETR, les directeurs des structures ont continué à échanger régulièrement pour faire le point sur les dossiers.

La communication

Le PETR s'est attaché à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. L'accent a été mis sur le site internet avec une information régulière des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus peuvent retrouver par exemple les convocations, les délibérations, les comptes rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

En 2021 se sont :

- 7 articles parus dans la presse régionale,
- 2 articles parus dans les bulletins intercommunaux,
- 2 articles parus dans la presse spécialisée,

La page Facebook est régulièrement mise à jour et alimentée par les actualités du PETR.

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

Le Club des entrepreneurs

Le club des entrepreneurs coanimé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI de Nîmes et de l'Hérault, compte une quarantaine d'entreprises adhérentes.

L'objectif du réseau est toujours de favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement.

Cette année, le PETR a voté la gratuité de l'adhésion au Club afin de soutenir les chefs d'entreprise et le tissu économique local.

Rencontres du club des entrepreneurs 2021

Il est bien évident que le Covid19 continu a perturber les activités du club et que les entrepreneurs étaient mobilisés sur leur propre activité.

- 2 visio-conférences
- 2 repas
- 3 visites d'entreprise : Hôtel Ibis à Lunel, Créavie à Milhaud, jardin de Bizac à Calvisson.

LE GUICHET RENOV'OCCITANIE

Le CAUE du Gard a fait évoluer son service de conseils aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en transformant son Espace Info-Energie en Guichet Unique de la Rénovation Energétique « Rénov'Occitanie - Sud-Gard ».

Les EPCI gardoises du PETR ont souhaité accueillir ce service au plus près des habitants dès le 2 novembre 2021. Deux agents sont mis à disposition au siège du PETR et tiennent des permanences sur le territoire.

Objectifs du guichet Rénov'Occitanie

- Diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements.
- Informer tout d'abord les ménages sur les dispositifs d'aides mobilisables en fonction de leurs profils de revenus, statuts, situations fiscales et des travaux prévus.
- Prodiguer des conseils techniques sur le choix des matériaux et équipements pouvant être mis en œuvre en fonction des caractéristiques du logement et renseigner sur les critères de performances à respecter pour obtenir les aides.
- Encourager les ménages qui le souhaitent à se lancer dans un parcours de rénovation globale qui permet au-delà des différents « gestes » de rénovation réalisés étapes par étapes (changement de chaudière, isolation des combles ou des murs, ventilation, etc.), de combiner en une fois plusieurs postes de travaux garantissant au logement d'être plus performants, confortables et économes.

Pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs, le nouveau forfait MaPrimeRénov' permet de financer une rénovation globale de manière avantageuse, à condition que les travaux permettent un gain énergétique de plus de 55%, valorisé par des bonus (Bâtiment Basse Consommation et sortie de passoire thermique), et les Certificats d'économies d'énergie. Pour justifier l'atteinte de ce gain, un audit énergétique doit être réalisé par un bureau d'étude qualifié. Cet outil d'aide à la décision permet de faire un état des lieux du logement et de proposer les bouquets de travaux les plus pertinents pour augmenter le confort tout en diminuant durablement la facture d'énergie. L'audit énergétique se traduit par un programme d'actions destiné à améliorer la performance énergétique du bâti, de ses équipements et l'établissement d'un plan de financement.

Dans un second temps un service d'accompagnement individualisé peut être proposé aux particuliers pour analyser les devis, assister à la demande d'aides, faire le suivi et la réception des travaux, faire un suivi des consommations sur 3 ans. À noter enfin que, pour les ménages aux revenus modestes et très modestes, il existe l'offre Habiter Mieux Sérénité de l'Anah qui inclut ce service d'audit et d'un accompagnement complet dans une démarche de rénovation globale.

Un premier comité de pilotage pour les actions territoriales 2022 se tiendra dès janvier 2022.

LA CONTRACTUALISATION

Elle gravite autour de 2 contrats : le contrat de relance et de transition écologique (Préfectures) et le contrat territorial régional (Occitanie).

Le PETR est devenu une interface et un interlocuteur privilégié entre les collectivités, la préfecture et la Région. Le guide des aides réalisé à destination des élus du territoire est en cours d'actualisation pour 2022. Ce répertoire rassemble les aides financières accessibles aux Collectivités territoriales (Département, Région, Etat, Fonds européens).

A) Le contrat de relance et de transition écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) prend la suite du Contrat de ruralité conclut avec l'Etat sur la période 2017-2020.

Prévu pour la durée du mandat 2021-2026, avec pour ambition de s'adapter aux évolutions du territoire et d'avoir un impact mesurable sur les services rendus à la population et aux acteurs socio-économiques en termes de développement durable, le CRTE définit trois priorités :

- **La transition écologique**, afin notamment d'accompagner les initiatives en matière de performance énergétique des bâtiments, de sobriété foncière ou de mobilités durables, dans la continuité des documents-cadre existants (SCoT, PCAET...)
- **Le développement économique**, en soutien aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie, au tourisme ou aux filières productives maritimes et agricoles, tous impactés par la crise sanitaire
- **La cohésion sociale et territoriale**, avec pour objectif de renforcer l'accès pour tous aux services publics et à lutter contre les inégalités.

Le CRTE Vidourle Camargue comprend **un programme d'actions qui sera révisé chaque année** suivant la confirmation des projets recensés et des possibilités d'engagement des partenaires financiers.

La stratégie et ses orientations, définies et validées par l'ensemble des partenaires, permet aux collectivités de présenter des **opérations pouvant bénéficier d'une subvention, au titre de financements de l'Etat** tels que la DETR (Dotation aux Equipements pour les Territoires Ruraux) ou la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), mais aussi des appels à projets spécifiques liés au **Plan de Relance**. Il intègre également **les programmes nationaux** mis en œuvre par l'Etat : Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, NPNRU...

Les projets d'investissement et/ou d'aménagement doivent s'inscrire dans cette stratégie selon un des **six axes** définis localement :

1. **Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou rendre le territoire plus autonome et vertueux**
2. **Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente**
3. **Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone**
4. **Cœuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air**
5. **Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire**
6. **Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire**

Le CRTE présente donc les priorités thématiques du territoire, qui pourront être ajustées en continu à travers des mesures d'impacts et de résultat, notamment via la mise à jour d'un **état écologique du territoire** et la définition de résultats. Cette actualisation sera mise en œuvre par une gouvernance représentative des différents partenaires, à travers un Comité de pilotage et de suivi.

Ce contrat a été construit par les services du PETR tout au long de l'année 2021 avec notamment :

- La participation à des webinaires méthodologiques organisées en lien avec l'ANPP et l'ANCT : 19/02, 16/03, 08/04, 22/04 et une réunion de cadrage avec la Préfecture du Gard : 28/07
- L'organisation de rencontres avec les DGS des EPCI concernés : 02/06, 10/09, 29/10, 26/11
- La formalisation d'un recensement des projets communaux et intercommunaux de juin à décembre 2021

Le CRTE Vidourle Camargue a été signé le 17 décembre 2021 par la Préfète du Gard, la Présidente du Conseil Départemental du Gard et quatre Présidents des Communautés de communes gardoises du territoire (Pays de Sommières, Rhône-Vistre-Vidourle, Petite Camargue, Terre de Camargue). La Communauté de Communauté du Pays de Lunel a contractualisé directement avec la Préfecture de l'Hérault avec un Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé à son échelle, le 21 décembre 2021.

Durant cette année de renouvellement du cadre contractuel avec l'Etat, sa participation financière auprès des collectivités locales du territoire s'est poursuivi et a permis le soutien à 24 opérations pour un montant de 1 4 75 140 € dont :

- **16 opérations au titre de la DETR pour un montant d'aide de 1 160 000 € environ**
- **8 opérations au titre la DSIL pour un montant d'aide de 312 400 € environ**

B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre

La Région Occitanie a engagé le déploiement d'une nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021, orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable.

Les objectifs sont :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans chacun des territoires,
- Favoriser les coopérations entre territoires,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique tous les dispositifs de la Région,
- S'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de route sur mesure ».

Le contrat cadre voté en commission régionale du 7 décembre 2018 a été signé le 8 juillet 2019. Ce contrat cadre annuel est décliné en programmes opérationnels annuels autour de 5 enjeux communs :

Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie	
Mise en valeur des espaces publics	Garantir l'accessibilité des bâtiments publics
Renforcement des Bourgs-Centres	Maintien et développement des services de proximité
Développement des équipements sportifs et leurs annexes	
Enjeu 2 : Mobilité	
Pôles d'échange multimodaux, Covoiturage et Interconnexions sur le territoire	
Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive	
Valoriser les ressources locales	Rénovation et valorisation des patrimoines
Création et développement d'aménagements touristiques	
Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique	
Ecoconstructions, Éco-rénovations et productions d'ENR	
Enjeu 5 : Innovation et Attractivité	
Développement des itinérances et mobilités	Politique alimentaire locale et Produits locaux dans la RHD

Dans le cadre de ces nouvelles politiques contractuelles territoriales, les **contrats Bourgs-Centres** visent au développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Les chiffres clés 2021 - Contrat territorial régional

Ce sont 28 opérations soutenues pour l'année 2021, représentant plus de 7 millions d'€ d'investissement par les collectivités locales dont :

- Environ 3 400 000 € d'autofinancement
- Plus de 850 000 € d'aides des départements
- Près de 1 200 000 € d'aides régionales
- Plus de 1 000 000 € d'aides de l'Etat
- Une participation du programme LEADER à hauteur de 170 000€

Sur 24 communes pré-identifiées sur le territoire du PETR :

- 12 contrats Bourgs Centres votés en commission permanente de la Région dont 4 en 2021 (Aimargues, Sommières, Boisseron et Marsillargues)
- 1 commune (Gallargues-Le-Montueux) souhaite déposer une pré-candidature en 2022.

L'année 2021 marque la fin de la première génération de politiques contractuelles avec la Région Occitanie. Un bilan des programmations opérationnelles et de la politique Bourg-Centre Occitanie a été effectué par les services du PETR ; de 2018 à 2021, ce sont 104 opérations qui ont été programmées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Vidourle Camargue pour un volume d'investissement sur le territoire de l'ordre de 55 millions d'euros dont 12,5 millions d'euros financés directement par la Région Occitanie.

Le PETR a participé à deux réunions (23/11 à Nîmes et 29/11 à Montpellier) organisées par la Vice-Présidente de la Région Occitanie à l'aménagement du territoire, Florence BRUTUS. Ces réunions départementales ont permis de découvrir et d'appréhender le cadre de la future politique contractuelle 2022-2028. Les orientations et les principes de cette nouvelle génération de politique contractuelle ont été adoptés en commission permanente de la Région, le 16 décembre 2021.

Le territoire va donc s'engager dans un nouveau CTO 2022-2028 avec la Région Occitanie.

En conclusion, l'animation du PETR sur son territoire via la contractualisation, a permis en 2021 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 2,7 millions d'euros de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

FONDS EUROPEENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENTS (FESI)

Fin 2015, le PETR conventionnait dans le cadre de la mise en place des fonds européens 2014-2022, prévoyant la mise en œuvre des déclinaisons territoriales sous l'appellation d'Approche territoriale intégrée (ATI) pour le FEDER et du programme LEADER pour le FEADER. Une nouvelle candidature européenne s'est présentée au territoire : le DLAL FEAMP auquel le PETR a été lauréat.

A) Le programme européen LEADER 2014-2022

1) Animation pour l'émergence des projets

En 2021, le Groupe d'Action Local a été sollicités par près de 80 porteurs de projet. 36 d'entre eux ont été réorientés vers d'autres dispositifs d'aide, **17 projets se sont vu octroyer une subvention LEADER et 23 autres** projets ont passé l'étape de **sélection en comité de programmation**.

Alors que les crédits disponibles étaient utilisés à 98%, le GAL Vidourle Camargue a reçu une dotation complémentaire de 678 560 € du plan Relance. Cette somme permet au GAL de poursuivre son action jusqu'en 2023 en amenant l'enveloppe FEADER dédiée aux initiatives locales à 3 102 000€ pour l'ensemble de la programmation.

Ainsi, à N+6, le GAL a d'ores et déjà soutenu 102 projets en votant 2 380 000 € de subvention LEADER, soit 77 % de l'enveloppe totale. Ce taux monte à 99% si l'on considère les projets en cours d'instruction ayant obtenus un avis d'opportunité favorable.

Parmi les projets accompagnés cette année, il est à noter une grande proportion d'initiatives privées (49% des projets) dont beaucoup ont trait au tourisme et à l'agro-alimentaires.

Liste des dossiers programmés en annexe.

2) Evaluation LEADER

Le PETR a accueilli un stagiaire de master 2 pendant 6 mois afin de réaliser, entre autres, une évaluation de l'action du GAL Vidourle Camargue. Le bilan, qui s'appuie notamment sur des enquêtes des membres, partenaires et bénéficiaires, est tout à fait positif. Les objectifs quantitatifs sont atteints pour toutes les fiches-action. Le dispositif apparaît comme assez sélectif. Une majorité d'opérations présente une dimension collective, innovante ou intègre des labels de qualité. Les faiblesses identifiées sont les délais d'instruction trop longs, la communication insuffisante et une coopération internationale à redynamiser.

3) Evènements organisés, communication, coopération

Projets de Coopération

1. Coop Carto

La coopération « Valorisation des patrimoines par la cartographie participative » lancée en 2018 suit son cours sur le territoire du PETR grâce à l'organisation de plusieurs séances d'initiations destinées à une association de Galargues, aux agents du PETR et au centre social de Marsillargues. Le site Internet ressource créé par la coopération a également été mise en ligne.

2. Ecoopact

Cette coopération impulse une dynamique collective entre réseaux d'éco-acteurs au sein de 3 réserves de biosphère : Camargue, gorges du Gardon et mont Viso. Les premières actions, et en particulier un voyage d'étude, ont eu lieu en 2021. L'objectif est d'assurer la pérennité de leurs réseaux d'éco-acteurs grâce à une animation renforcée, à la mutualisation d'outils et des évènements de promotion.

3. Le Comporte – le sac à dos de l'œnotouriste

Le PETR est l'un des 4 territoires porteurs de projet dans le cadre de la coopération intitulée « Le Comporte, le sac à dos de l'œnotouriste - valorisation réciproque entre destinations touristiques ». Il s'agit d'un outil d'interprétation du vignoble. En 2021, des voyages d'étude ont été organisés sur les territoires du Cœur d'Hérault, du Haut Languedoc et l'Entre-deux-mers en Aquitaine. Puis, en décembre, la destination Vidourle Camargue a reçu à son tour les partenaires en séminaire. Le sac et son contenu ludique ont été distribués aux ambassadeurs « Vignobles et Découvertes » au début de l'été.

Communication

1. Le joli mois de l'Europe

Afin de promouvoir les projets soutenus par LEADER et le DLA-FEAMP, l'équipe du GAL a édité tous les jours du mois de mai une publication mettant à l'honneur, une entreprise, un chantier public ou un évènement du territoire sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn. Ainsi, jusqu'à 4 000 personnes par jour ont pu constater la diversité du champ d'intervention des fonds européens.

2. Entreprendre en Vidourle Camargue

En septembre 2021, le PETR et ses partenaires du développement économique ont décidé de renouveler l'opération « Entreprendre en Vidourle Camargue » sous la forme d'une campagne de communication auprès des entreprises du territoire (affiche et mailling). En effet, cela a permis, de manière souple et rapide, de repérer les projets pouvant bénéficier de la récente dotation complémentaire dont la date limite de programmation était très courte.

LES CHIFFRES CLES LEADER DE L'ANNE 2022

77% de l'enveloppe financière programmés

3 coopérations entre territoires

5 Comités techniques et 5 Comités de programmation

40 projets ont été examinés en comité de programmation

Les enjeux 2022

L'animation du GAL et du comité de programmation doit porter son effort sur :

- La programmation de la totalité de la dotation LEADER avant décembre 2022,
- La candidature du PETR à la prochaine programmation LEADER 2024-2027 et la définition d'une nouvelle stratégie issue de la concertation des membres et partenaires du GAL,
- La promotion des actions du GAL et des projets soutenus.

Annexe 1 LEADER : La liste des dossiers programmés en 2021

Fiche-action 1 Entrepreneuriat

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Distribution de pain dans les villages	Comiotto SAS	9 986,76 €
Acquisition d'un outil de coupe de la sagne	Roseaux du midi	19 574,44 €
Livraison écologique en vélo cargo	Pignon Express	2 810,32 €
Distribution automatique de produits locaux	Click Concept	22 600,00 €
Emergence du PAT à l'échelle du PETR	PETR Vidourle Camargue	20 50,40 €

Fiche-action 2 Tourisme

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Itinéraire « Détours Savoir-Faire »	Chambre Métiers Artisanat 30	18 985,20 €
Jeux numériques pour la découverte d'Aigues-Mortes	OT d'Aigues-Mortes	18 050,04 €
Extension de l'hôtel	Le Spinaker	25 000,00 €
Chambre d'hôtes flottante Rêves d'O	Mme Sandrine Curati-Rios	20 000,00 €
Sentier pédagogique de la manade	SAS Mas de la Comtesse	7 318,72 €
Location de bateaux électriques	EURL Felix Thierry	14 938,88 €
Location de vélos électriques	SARL VAE	23 992,44 €

Fiche-action 3 Employabilité

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
///	///	///

Fiche-action 4 Vivre ensemble et cadre de vie

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Parc public "Le Jardin Grégoire"	Commune de Vauvert	25 600,00 €

Fiche-action 5 Patrimoines

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Restauration de la toiture du temple	Commune de Beauvoisin	40 000,00 €
Travaux de façade de l'église	Commune de St-Laurent-d'Aigouze	13 912,00 €

Fiche-action 6 Coopération

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Réseau des Réserves de biosphères	SM Camargue Gardoise	12 872,80 €

Fiche-action 7 Animation GAL

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Animation GAL 2021	PETR Vidourle Camargue	77 227,48 €

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

Pour rappel, une enveloppe FEDER avait été attribuée pour l'ATI rurale de 1 110 817 € répartis dans 4 priorités d'investissement retenues :

- PI 4a énergies renouvelables - 310 000 €
- PI 4c gestion intelligente de l'énergie - 299 228 €
- PI 6c conserver et protéger le patrimoine naturel - 101 589 €
- PI 6d protéger et restaurer la biodiversité - 400 000 €

L'année 2021 a connu un seul dialogue de gestion avec l'autorité régionale afin de mettre à jour le tableau des opérations sélectionnées suivantes :

Plan d'action Approche Territoriale Intégrée – Volet territorial PETR Vidourle Camargue 2021						
N°	Intitulée de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût éligible	FEDER sollicité	Taux	Statut
PI - 4a - 310 000 €						
1	Autoconsommation par photovoltaïque de Port Camargue	Régie de Port Camargue	427 795 €	192 507,75 €	45%	CRP du 11 février 2021
			TOTAL FEDER PI 4a	192 507,75 €	Reste	117 492,25 €
PI - 4c - 299 228 €						
2	Eclairage public de Calvisson	Commune de Calvisson	65 987 €	32 993,50 €	50%	Payé à 100%
3	Eclairage public de Port Camargue	Régie de Port Camargue	131 872 €	16 525,00 €	13%	Solde déposé Sous-réalisation
4	Eclairage public de Lunel	Commune de Lunel	385 690 €	231 414,00 €	60%	Solde 100% payé
			TOTAL FEDER PI 4c	280 932,50 €	Reste	18 295,50 €
PI - 6c - 0 €						
			TOTAL FEDER PI 6c	0,00 €	Reste	0,00 €
PI - 6d - 133 445 €						
5	Restauration morphologique Rhôny - phase 1	EPTB du Vistre	230 000 €	69 000,00 €	30%	Solde à déposer
6	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Etudes	CCRVV	24 075 €	14 445,00 €	60%	Payé à 100%
7	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Travaux	CCRVV	100 000 €		30%	Annulé
			TOTAL FEDER PI 6d	83 445,00 €	Reste	50 000,00 €
Total FEDER Vidourle Camargue sur 742 673 euros :				556 885,25 €		

Au total 556 885,25€ sont programmés en 2021 soit 50% de l'enveloppe réservée. A noter que l'enveloppe FEDER non consommé a été remise au droit commun. **Les dossiers devront être terminés avant le 30 juin 2022.**

Autres actions réalisées durant l'année 2021

Le Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue a siégé aux comités techniques et de pilotage des ATI urbains de la communauté de communes du Pays de Lunel et de la communauté de communes de Petite Camargue.

C) Le programme DLAL FEAMP GAL Pêche et Aquaculture

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Le PETR a été lauréat d'une enveloppe de 564 650 € FEAMP sur la stratégie « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses halieutiques », à répartir pour la période 2014-2020. A noter qu'en 2020, un dégagement d'office a pénalisé l'enveloppe FEAMP à l'échelle nationale, venant ainsi réduire l'enveloppe finale du GALPA à hauteur de 541 939,45 €. La période réelle de programmation s'étend sur 2016-2021 et les paiements courent jusqu'à 2023. En effet, tous les dossiers ont dû être programmés fin mai 2021 et pourront être payés jusqu'au 31 décembre 2023.

L'année 2021 est marquée par l'arrivée du nouveau gestionnaire animateur FEAMP qui a pris ses fonctions en avril 2021 ainsi que par la fin de la programmation 2014-2020 et le dépôt de la candidature à la nouvelle programmation du FEAMPA 2021-2027.

Bien que la crise du COVID ait limité les événements du réseau national interGALPA et du réseau européen FARNET (plus coopération), le GALPA Vidourle Camargue a pu suivre les rencontres en visioconférences organisées par les réseaux.

1) Animation et sélection des projets

L'accompagnement des porteurs de projet DLAL FEAMP

L'animation est la bonne mise en œuvre du DLAL FEAMP, autrement dit l'émergence de projets s'inscrivant dans sa stratégie et faisant l'objet de demande de subvention, au titre des fiches actions :

- FA1 Commercialisation des produits de la mer
- FA2 Diversification et valorisation des métiers du monde de la pêche
- FA3 Amélioration de la gestion de la ressource et de son milieu
- FA5 Coopération

Moyens mis en œuvre

Un accompagnement plus spécifique des porteurs de projet est mené, afin d'identifier les idées à fort potentiel et d'aider les acteurs locaux à formuler et concrétiser leurs projets. Cela prend la forme de rencontre individuelle mais aussi d'organisation et d'animation de groupe de travail thématique.

Sélection/paiement des projets DLAL FEAMP

Selon une extraction des tableaux de suivi de la maquette financière, la situation était la suivante au 31 décembre 2021 :

Au total depuis le début de la programmation, 28 projets (animation et coopération inclus) ont été sélectionnés pour 541 939 € soit 100% de l'enveloppe FEAMP.

15 dossiers (dont les dossiers animation) ont été payés ou sont en cours de paiement, ce qui porte le taux de paiement à 43,7%, pour un montant de 236 911 €.

Fiche Action	Dossier	Porteur de Projet	Contact	FEAMP	Région	Total Cofinancements externes	Auto-financement appelant FEAMP	Autofinancement	Coût total	Statut
FA 1 SOUTIEN A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS : 143 966,91 €										
FA1 Commercialisation	Création Côté Chic	CHAPEL Mathieu	Mathieu Chapel, 07 77 81 30 34 m.cotechic@gmail.com	6 492,39 €	6 492,39 €	12 984,78 €		15 266,27 €	28 251,05 €	Solde
FA1 Commercialisation	L'étal du pêcheur	Régie autonome de Port Camargue	Michel Cavailles, 06 03 15 73 93 m.cavailles@portcamargue.com	43 674,94 €	32 696,80 €	76 371,74 €	11 011,94 €	22 003,89 €	109 387,57 €	Solde
FA1 Commercialisation	Loulé traiteur méditerranéen	DARBOUSSET Laurent	Laurent Darbousset, 06 20 96 27 56, laudar23@live.fr	2 452,38 €	2 452,38 €	4 904,76 €		7 423,32 €	12 328,08 €	Solde
FA1 Commercialisation	De la Mer à la Terre	S.O.C.O.M.A.P	Pierre Blancs, 06 07 01 32 50 so.co.map@wanadoo.fr	26 680,00 €	26 680,00 €	53 360,00 €		13 340,00 €	66 700,00 €	Conventionné
FA1 Commercialisation	Développement de Côté Chic & Co	SAS Côté Chic	Mathieu Chapel, 07 77 81 30 34 Clémentine Vargas (secrétaire) 04 66 71 99 50 m.cotechic@gmail.com	5 784,24 €	5 784,24 €	11 568,48 €		11 568,49 €	23 136,97 €	Conventionné (en attente de la demande de paiement)
FA1 Commercialisation	10 ans des Graulnades	Commune du Grau du Roi	Frédéric Alcacer, 06 81 30 92 97 frederic@letsgrau.com	26 472,57 €	15 750,00 €	48 222,57 €		4 722,57 €	52 945,14 €	En cours de solde
FA1 Commercialisation	Équipement Salon REGAL 2020	OP du Sud	Perinne Cuvilliers, 06 31 39 05 40 perinne.opusud.med@gmail.com Carmen Battez, 06 31 39 05 20 opusud.med@gmail.com	2 531,58 €	2 531,58 €	5 063,16 €		1 265,79 €	6 328,95 €	Notification recu
FA1 Commercialisation	Élaboration et animation d'une stratégie pour les pêcheurs professionnels d'Occitanie	CRPMEM Occitanie	Auréli Carré, 06 31 49 56 41 aurelie.crpmemo@gmail.com	5 901,69 €	18 756,10 €	24 657,79 €		6 164,45 €	30 822,24 €	Convention en cours
Sous-total de la consommation FEAMP FA 1				119 989,79 €	111 143,49 €	237 133,28 €	11 011,94 €	81 754,78 €	329 900,00 €	
FA 2 VALORISATION ET DIVERSIFICATION DES MÉTIERS : 143 966,91 €										
FA 2 Diversification Valorisation	Les femmes portent la moitié du ciel	GOUSSOPOULOS Sylvie	Eliane Goussopoulos 06 62 66 87 14 editionsphotosensible@gmail.com	7 226,17 €	7 226,17 €	14 452,34 €		3 613,09 €	18 065,43 €	Solde
FA 2 Diversification Valorisation	Forum défi des ports de pêche	Association local DPOP	Frédéric Alcacer, 06 81 30 92 97 frederic@letsgrau.com	11 307,62 €	11 307,63 €	22 615,25 €		5 835,75 €	28 451,00 €	Solde
FA 2 Diversification Valorisation	Regards de jeunes	Institut Marin du Seaquarium	Pauline Constantin, 07 68 82 02 45 institutmarin@gmail.com	12 163,57 €	12 163,58 €	24 327,15 €		6 081,79 €	30 408,94 €	DP1 & 2 Payées En cours de solde
FA 2 Diversification Valorisation	Etude de faisabilité-Cité de la pêche et des pêcheurs	Commune de Le grau du Roi	Abigail Caballero, 04 66 73 95 05 a.caballero@ville-legrauduroi.fr	10 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €	En cours de solde
FA 2 Diversification Valorisation	Rénovation du dernier moure de pouar - le lisièux	Association traditions marines	Jean Philippe Rey, 06 07 45 02 42 lisleuxgrauduroi@gmail.com	8 286,24 €	8 286,24 €	16 572,48 €		4 143,12 €	20 715,60 €	DP1 payée En cours de solde
FA 2 Diversification Valorisation	Centre de ressources pédagogiques - Ancres des savoirs	CPIE Bassin de Thau	Emilie Varraud e.varraud@cpiebassindehau.fr	16 980,20 €	8 490,10 €	25 470,30 €		8 490,10 €	33 960,40 €	Notification recu
FA 2 Diversification Valorisation	Équipement de deux salles visio	OP du Sud	Perinne Cuvilliers, 06 31 39 05 40 perinne.opusud.med@gmail.com Carmen Battez, 06 31 39 05 20 opusud.med@gmail.com	2 531,57 €	2 531,57 €	5 063,14 €		2 237,04 €	7 300,18 €	Annulé
FA 2 Diversification Valorisation	Cité de la mer et des pêcheurs	Commune du Grau du Roi	Abigail Caballero, 04 66 73 95 05 a.caballero@ville-legrauduroi.fr	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €		75 000,00 €	375 000,00 €	Notification recu
Sous-total de la consommation FEAMP FA 2				218 495,37 €	205 005,29 €	423 500,66 €	5 000,00 €	110 400,89 €	538 901,55 €	
FA 3 AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES LOCALES : 90 843,120 €										
FA 3 Gestion de la ressource	ReSeaClons	Institut Marin du Seaquarium	Pauline Constantin, 07 68 82 02 45 institutmarin@gmail.com	16 018,33 €	16 018,33 €	32 036,66 €		8 009,16 €	40 045,82 €	Solde
FA 3 Gestion de la ressource	DuPpm	OP du Sud	Perinne Cuvilliers, 06 31 39 05 40 perinne.opusud.med@gmail.com Carmen Battez, 06 31 39 05 20 opusud.med@gmail.com	13 134,96 €	13 134,96 €	26 269,92 €		6 567,48 €	32 837,40 €	Conventionné, avenant signé
FA 3 Gestion de la ressource	IN OVO 1	CEPRALMAR	Jean François Holley, 06 80 05 91 29 holley@cepralmar.org Léa, 07 61 76 24 66 duart@cepralmar.org	23 145,44 €	23 145,44 €	46 290,88 €		12 501,64 €	58 792,52 €	Solde
FA 3 Gestion de la ressource	IN OVO 2	CEPRALMAR	Jean François Holley, 06 80 05 91 29 holley@cepralmar.org Léa, 07 61 76 24 66 duart@cepralmar.org	32 485,70 €	32 485,70 €	64 971,40 €		16 292,27 €	81 263,67 €	Conventionné
FA 3 Gestion de la ressource	Traitement des polystyrènes - Phase 1	Institut Marin du Seaquarium	Pauline Constantin, 07 68 82 02 45 institutmarin@gmail.com	10 440,97 €	10 440,97 €	20 881,94 €		5 220,50 €	26 102,44 €	Conventionné
FA 3 Gestion de la ressource	Recyclage engins de pêche	CEPRALMAR	Jean François Holley, 06 80 05 91 29 holley@cepralmar.org Léa, 07 61 76 24 66	19 807,64 €	19 807,64 €	39 615,28 €		9 903,84 €	49 519,12 €	Conventionné
Sous-total de la consommation FEAMP FA 3				115 033,04 €	115 033,04 €	230 066,08 €	- €	58 494,89 €	288 560,97 €	
FA 4 ANIMATION ET GESTION : 134 369,12 €										
FA 4 Animation	Animation 2017	GALPA		22 804,54 €	6 841,36 €	29 645,90 €		15 963,18 €	45 609,08 €	Solde
FA 4 Animation	Animation 2018	GALPA		17 179,23 €	5 130,76 €	22 309,99 €		10 647,27 €	22 957,26 €	Solde
FA 4 Animation	Animation 2019	GALPA		22 421,04 €	6 672,31 €	29 093,35 €		11 819,09 €	40 912,44 €	Solde
FA 4 Animation	Animation 2020	GALPA		7 258,67 €	2 177,60 €	9 436,27 €		5 081,07 €	14 517,34 €	En cours de solde
FA 4 Animation	Animation 2021	GALPA		14 890,08 €	4 467,03 €	19 357,11 €		10 423,05 €	29 780,16 €	Conventionné
Sous-total de la consommation FEAMP FA 4				84 553,56 €	25 289,06 €	109 842,62 €	- €	53 933,66 €	153 129,01 €	
FA 5 COOPERATION : 28 793,38 €										
FA 5 Coopération	Mieux gérer et valoriser les ressources halieutiques locales	GALPA		- €	7 830,86 €	5 000,00 €		8 603,88 €	21 434,74 €	Solde
FA 5 Coopération	Journal des territoires	PETR Vidourle Camargue		3 867,69 €	2 320,61 €	6 188,30 €		1 547,08 €	7 735,38 €	Notification recu
Sous-total de la consommation FEAMP FA 5				3 867,69 €	10 151,47 €	11 188,30 €	- €	10 150,96 €	29 170,12 €	
TOTAL consommation FEAMP				541 939,45 €	466 622,35 €	1 011 730,94 €	16 011,94 €	314 735,18 €	1 339 661,65 €	

Au cours de l'année 2021, le GALPA Vidourle Camargue a réalisé deux dépôts de demande d'aide, trois dossiers de paiement et un soutien à la réalisation d'une demande FEAMP auprès de la région. Trois dossiers de demande de paiement sont en cours de réalisation et seront déposés début 2022. Grâce aux deux derniers dossiers de demande d'aide validés en comité de sélection, le GALPA Vidourle Camargue a atteint 100% de la consommation de son enveloppe.

Demande d'aide :

- Mairie du Grau-du-Roi : Aménagement Cité de la pêche et des pêcheurs
- CRPME Occitanie : Elaboration et animation d'une stratégie pour les pêcheurs professionnels d'Occitanie

Demande de paiement (solde)

- Côté Fish : Développement de Côté Chic & Co
- Association Traditions Marines : Rénovation du dernier moure de pour « Le Lisieux »
- Institut Marin du Seaquarium : Regards de jeunes

Demande de paiement prévu début 2022 :

- Marie du Grau-du-Roi : 10 ans des Graulinades
- Mairie du Grau-du-Roi : Etude de faisabilité : cité de la pêche et des pêcheurs
- OP du Sud : DuPPem

Soutien demande d'aide FEAMP (autre que le DLAL)

- Enjolras : Aménagement de l'agrandissement t de l'atelier de production

2) Résultats

Résultats du travail d'animation

Plus généralement, depuis sa création, le GALPA a relevé plusieurs défis, d'autres sont en perspective.

- **Défi 1 : Garantir une mise en œuvre « pilote » sur le territoire.**
Des habitudes de travail ont dû être définies avec l'Autorité de Gestion, organisme intermédiaire dans la gestion de cette nouvelle enveloppe territoriale (particularité de la mesure 62) ainsi que dans le montage de dossiers administratifs.
- **Défi 2 : Dépasser l'image négative de l'Europe**
Pour lever la réticence des bénéficiaires potentiels, l'animation GALPA doit minimiser la lourdeur administrative qui incombe au demandeur et de guider au mieux ce dernier dans la conception de sa demande d'aide, en particulier dans l'application des conditions d'éligibilité des dépenses.

- **Défi 3 : Communiquer davantage entre les différents acteurs économiques et sociaux, à l'échelle du port de pêche, et à l'échelle de la filière locale** (territoire du PETR Vidourle Camargue). L'organisation de comité de sélection GALPA contribue à la création de liens interprofessionnels au sein de la filière locale et de liens entre élus et professionnels.

Projet de coopération porté par le PETR

En 2020, le GALPA a lancé un projet de communication commun à l'échelle des GALPA d'Occitanie pour créer un journal des territoires.

Suite aux rencontres nationales DLAL FEAMP, la nécessité d'une stratégie d'image et de messages clés en Occitanie s'est renforcée.

Comment valoriser à la fois les produits et les territoires avec une communication tournée vers le grand public ?

La réponse se trouve dans l'élaboration d'un journal « activités maritimes et territoires » pour le grand public (touriste ou résident du territoire). Il s'agira d'un journal distribué sélectivement en fonction de l'intérêt des personnes via des prescripteurs ou téléchargeable sur différents sites internet (offices de tourisme, sites touristiques, siège des organisations professionnelles, ...). Ce projet de coopération s'est poursuivi sur l'année 2021 et devrait être diffusé en printemps 2022.

Les objectifs sont de :

- Faire connaître les richesses halieutiques des territoires
- Valoriser les métiers, les savoir-faire, les produits
- Combattre les idées reçues négatives auprès du grand public
- Rassurer les consommateurs sur la sécurité alimentaire et l'aspect éthique

Il s'agira donc d'informations essentiellement pérennes relatives à la pêche et aux cultures marines, aux techniques de pêche, aux espèces et à la saisonnalité, à l'organisation des filières.

3) Candidature FEAMPA 2021-27

En avril 2021, la région a déposé un appel à candidature pour l'édition 2021–2027 FEAMPA. Fort de son expérience dans la gestion des fonds Européens via l'édition 14-20 du FEAMP et du programme LEADER, le PETR Vidourle Camargue a répondu favorablement à cet appel à projet et a déposé un dossier de pré-candidature mi-avril 2021. En s'appuyant sur la réactualisation du diagnostic de l'économie bleue du territoire et de l'analyse de l'AFOM, tous deux réalisés en concertation avec les acteurs locaux du territoire ainsi qu'avec le cabinet de soutien à la candidature (EDATER), le GALPA Vidourle Camargue a défini les priorités du territoire en matière d'économie bleue. De ces priorités, sont ressorties 5 fiches actions qui définiront les règles d'attribution des subventions pour l'édition FEAMPA à venir sur le territoire. Le dossier final de candidature a été déposé auprès des services compétents de la région en juillet 2021.

Après un retard au niveau national dans la programmation, l'édition 21-27 du FEAMPA devrait démarrer fin juillet 2022, date à laquelle il sera possible de déposer de nouvelle demande d'aide auprès du GALPA Vidourle Camargue et des autres GALPA de la région Occitanie.

Au total 500 000€ ont été programmés sur le territoire en 2021 via les programmes européens territorialisés ce qui porte le ratio avec les contrats avec l'Etat et la Région (8,5 millions d'euros) comme suit :

Au total pour 1,90€ de cotisation par habitant, ce sont 21 € financés sur le territoire par la Région, l'Etat et l'Europe via le PETR !

En moyenne via la contractualisation hors aides départements sans valoriser les financements attirés par les autres missions du PETR (tourisme et patrimoine).

LA MISSION PATRIMOINE

Rappel : La sauvegarde et la valorisation du patrimoine reposent sur deux axes validés dans le cadre de la mission :

1. L'inventaire, son utilisation et sa communication,
2. La stratégie de conservation et de valorisation mise en place comprenant l'aide locale au montage de projets et les labellisations pouvant être obtenues, de proximité comme de rayonnement national.

La mission patrimoine a constitué depuis 2008 un réseau de correspondants patrimoine très actif qui participe aux deux axes.

A) Inventaire du patrimoine, communication

L'inventaire est à jour sur l'ensemble des 50 communes. Sa présentation a été restructurée suite à la réforme régionale 2017 donnant nouvelles compétences à l'IGR Occitanie sur les inventaires de territoire et l'obligation des territoires de contractualiser avec lui. Les grilles de recensements et l'architecture documentaire en vue de la mise en ligne doivent être compatibles avec le cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) de l'IGR Occitanie, en vue d'une demande de convention. Les documents réalisés doivent pouvoir être utilisés par le portail GERTRUDE de l'inventaire ou la base POP nationale.

Le ministère de la Culture conserve l'inventaire du patrimoine culturel immatériel géré dans une catégorie spécifique sur les nouveaux modèles de grilles. Le SRA conserve l'exclusivité

des publications des données archéologiques qui sont mentionnées en simple rappel, l'IGR n'a pas compétence à les gérer.

Dans le cadre de l'instruction du label PAH, 2022 devra reprendre l'action de conventionnement régional avec l'Inventaire Général Régional.

L'inventaire a principalement été utilisé pour l'instruction du volet 2 de la candidature au Label PAH en 2021.

Mise en ligne de l'inventaire :

L'inventaire étant réalisé, sa mise en ligne a pu être initiée en 2021 avec :

Création de l'architecture du site « patrimoines » dans l'espace documentaire :

- Dossier documentaire : principales références et archives,
- Dossier thématique : synthèses rédigées par thématiques d'inventaire,
- Dossiers communaux : fiches d'inventaire par élément et par commune.

Etat 2021 : 339 fiches et documents en ligne sur le site internet du PETR, dont 169 MH et inventaire gén. 89 AOA. Poursuite de l'action sur l'année 2022.

➤ **Rayonnement et valorisation de l'inventaire, expositions**

L'exposition sur les grandes figures du PETR et l'exposition sur le patrimoine protestant bâti et paysages ont été présentées durant 5 mois à Lecques. La pandémie n'a pas permis d'en présenter d'autres. Une commune a dû annuler sa réservation reportée en 2022

Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine

Réunion plénière organisée le 6 décembre 2021 à Uchaud. Présentation des principaux projets en cours et état d'avancement et leurs perspectives 2022 :

- Appel à participation aux ateliers de rédaction de la candidature en Pays d'Art et d'Histoire.
- Appel à contribution à l'élaboration locale du chemin des huguenots (boucles et informations)

Depuis cette rencontre, trois ateliers thématiques se sont constitués

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

1) Instruction, animation Pays d'Art et d'Histoire

Coordination de rédaction de la candidature.

Volet 1 terminé. Reprise du dernier paragraphe (intégration des axes nouveau projet de territoire).

Création des comités de pilotage : politique, technique, scientifique indispensable à la gestion des volets 2 et 3 de la candidature.

Volet 2 Mémoire (50/60p) concernant la présentation détaillée du territoire candidat. Constitution des bases documentaires pour instruction et rédaction en 2022. Etat fin 2021 : 80% de documents fonds collectés.

Volet 3 : plan détaillé rédigé (envoyé DRAC) à faire valider en comités de pilotage.

Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours : 35 dossiers en 2021

Suivi administratif de 14 réhabilitations de monuments dont 7 MH et 1 label culturel dont :

- Temples de Gallargues-le M., Beauvoisin et Vauvert,
- Église St-Laurent d'Aigouze, Pénitents gris d'Aigues-Mortes,
- Maison Doumergue, fort de Peccais, ...

13 projets culturels locaux accompagnés (réseaux des correspondants patrimoine).

Management de 8 projets transversaux. Dont :

- Chemin des huguenots européens. Instruction des contenus, coordination des acteurs, conventionnement pour mise en tourisme
- PAH (voir dessus)
- Partenariat technique sur schéma patrimoine SMCG. Volet label GSO.
- Publications d'article en revue régionale de l'inventaire sur documents d'archives (PAH)
- Etude en vue de publication de documents ethnologiques sur la baie d'Aigues-Mortes (thématique PAH)
- Archives américaines de Psalmodi. Rapatriement à Saint-Laurent d'Aigouze. Transfert depuis les USA. Poursuite du projet.

2) Mécénat 2021

Mise en place du Fonds de dotation PETR reportée suite à la pandémie. Gestion du mécénat au dossier avec les communes concernées. Dossiers en cours : Aigues-Mortes, Beauvoisin, Vauvert.

LA MISSION TOURISME

La convention de mise à disposition d'un agent Gard Tourisme n'a pas été reconduite en 2021 pour recentrer l'action départementale de l'agence. Cependant quatre actions Gard Tourisme subsistent sur le territoire.

1/ Vignobles & Découvertes

La destination Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue est la 69ème destination œnotouristique française lauréate auprès d'Atout France, en partenariat avec Hérault Tourisme pour la partie Tourisme et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc pour la partie viticole.

Le projet mobilise plus d'une centaine d'acteurs du tourisme à l'échelle du territoire du PETR. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans autour de 5 axes : la mise en réseau, la formation, la promotion, la commercialisation et la consommation responsable.

2 actions ont été mises en œuvre en 2021 : l'élaboration d'un sac œnotouristique à destination des familles (Le Comporte) et la création d'une banque d'images et de vidéos pour la valorisation des vigneron.

2/ Réseau des Ambassadeurs

Pour une meilleure coordination des actions, les réseaux d'ambassadeurs encadrés par le SM de la Camargue Gardoise et le PETR Vidourle Camargue ont fusionné. Une convention liant le PETR et le syndicat mixte fixe le cadre et les objectifs de cette fusion.

L'animation du réseau s'appuie sur un plan d'actions et la dynamique est assurée par la mobilisation d'un comité de suivi, constitué de représentants des socio-professionnels et des offices de tourisme du territoire, encadré par les agents du SMGC et du PETR.

3/ Réseau Site Remarquable du Gout

La dynamique des SRG s'appuie fortement sur le calendrier des actions de promotion qui se tiennent tout au long de l'année dans les différentes régions de France.

Évidemment, la situation sanitaire n'a pas permis la tenue de l'ensemble des salons habituels. Cependant le SRG Taureau de Camargue a tenu à organiser son salon en octobre 2021 pour le plaisir de tous.

4/ Mobilisation des Offices de Tourisme de la destination dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques, d'élaboration de carte touristique et autres actions communes organisée dans le cadre de la commission tourisme à redynamiser en 2022 prioritairement.

LE PROJET TERRITORIAL ALIMENTAIRE (PAT)

Rappel des missions

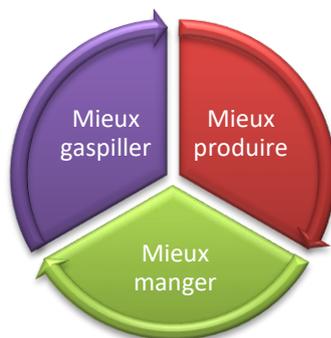
- Mission de développement d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du PETR Vidourle Camargue : animation et coordination des acteurs locaux (comité de pilotage, communes et communautés de communes, restauration collective, producteurs, logistiques, partenaires techniques et institutionnels...).
- Aide à l'émergence de projets et appui technique au montage de projets
- Élaboration de la stratégie alimentaire territoriale ainsi que du programme d'actions pluriannuel
- Mission en lien avec les politiques nationales et régionales de l'alimentation mais également de la DRAAF et des Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault.

Mise en œuvre pour l'année 2021 :

Forcé de constater l'engagement politique de plus en plus prégnant en matière d'agriculture et d'alimentation ainsi que de l'émergence d'initiatives individuelles engagées par chacun des EPCI, les élus du PETR ont souhaité poursuivre leur engagement par la création d'une mission dédiée au PAT ayant commencé dès septembre 2021 avec 4 objectifs :

- Porter le PAT vers sa reconnaissance officielle,
- Proposer un portage innovant incluant les citoyens par la création d'un réseau de correspondants « alimentation »,
- Engager le territoire vers un système alimentaire territorial durable,
- Favoriser l'interconnexion du PAT avec les divers acteurs, territoires et PAT voisins pour rechercher une meilleure pertinence des échelles d'intervention en fonction des actions.

Trois enjeux gravitent autour de la volonté de garantir un système de productions et de consommations responsables :



Diagnostic alimentaire territorial

La mission a donc logiquement débuté par la réalisation d'un diagnostic systémique de l'alimentation sur le territoire, étape, indispensable pour une démarche concertée et cohérente avec la situation et les besoins du territoire et de ses acteurs. Cette phase pré

opérationnelle a donné lieu à de nombreux entretiens et enquêtes de terrain (80 environ) suivis du recueil, analyse et intégration des données.

L'objectif à travers ce diagnostic était de comprendre le fonctionnement du système alimentaire, connecter les différentes problématiques gravitant autour de l'alimentation, créer du lien entre les différentes catégories d'acteurs.

Concertation territoriale

L'élaboration de ce diagnostic territorial ainsi ses premières conclusions ont permis d'organiser dès décembre 2021 plusieurs sessions de concertation territoriale donc l'objectif était de donner la parole aux acteurs locaux et d'identifier les défis agricoles et alimentaires du territoire qui feront l'objet d'un travail approfondi puisqu'ils construiront la colonne vertébrale de la stratégie alimentaire Vidourle Camargue. 3 réunions de concertation territoriale ont donc eu lieu :

- ⇒ 14/12/2021 : Partenaires publics (technique et élus des communes et communautés de communes, départements du Gard et de l'Hérault, Région Occitanie, CCAS, etc.)
- ⇒ 16/12/2021 : Partenaires privés (association, chambres consulaires, Banque Alimentaire du Gard, OP du Sud, CIVAM, Réseau INPACT, Amap, agriculteurs, Site Remarquable du goût, etc.)
- ⇒ 19/01/2022 : Membres du réseau des correspondants « alimentation » issus de la société civile.

La concertation territoriale étant toujours en cours, les axes prioritaires qui dessineront la colonne vertébrale du PAT ne sont pas encore stabilisés. Toutefois, 4 grands axes ont été prioritaires par l'ensemble des participants :

1. La structuration de la production et de la distribution : rendre visible et faciliter l'accès à l'offre de produits alimentaires locaux.
2. Renforcer le soutien aux installations agricoles au service de la diversification agricole.
3. Favoriser une alimentation propice à la santé de tous : notion de précarité alimentaire, économie circulaire comme levier, insertion professionnelle, essaimage d'initiatives existantes, lutte contre le gaspillage...
4. Une meilleure gestion du foncier et du bâti agricole à développer et à mutualiser.

Animation et gouvernance

Cœur de mission du Projet Alimentaire Territorial, l'animation s'est structurée et mise en place en s'appuyant sur un solide réseau constitué par le PETR Vidourle Camargue et son chargé de mission PAT en plus de l'animation auprès des acteurs de l'alimentation du territoire, le volet animation a également intégré la structuration de la gouvernance qui se distingue en 3 parts complémentaires :

- Un comité de pilotage a été créé spécifiquement pour ce PAT. Il est donc composé des élus et techniciens référents de chaque EPCI, des chambres d'agriculture, des CIVAM, des départements, de la DRAAF et de la Région Occitanie. Ce comité validera aussi les orientations stratégiques et le plan d'actions. Il interviendra également dans le suivi de l'avancement du projet et des travaux engagés
- Des comités opérationnels seront organisés pour affiner et approfondir le travail engagé sur les 4 axes stratégiques qui constitueront la colonne vertébrale de ce PAT Vidourle Camargue. Ces comités permettront de mieux cibler les acteurs à associer et aussi de faire émerger des pistes d'actions en cohérence avec les réalités territoriales.

- Mise en place d'un réseau de correspondants « alimentaire » à l'échelle communale : Ces correspondants issus de la société civile permettront d'établir un lien permanent entre le PETR, sa mission PAT et l'ensemble des habitants. Leur implication favorisera le rayonnement du PAT dans tout le territoire. Ils pourront assurer la veille, l'information et le suivi des projets dans leur commune tout en attirant de potentiels futurs projets. Ce réseau qui sera une véritable ressource en matière d'initiatives locales permettra d'épauler le PETR dans la construction du diagnostic alimentaire territorial et la stratégie, le but étant qu'elle soit le plus en adéquation possible avec les réalités du terrain.

Dans le cadre de cette animation, d'autres tâches ont été ou sont en train d'être effectuées :

Élaboration de la stratégie PAT.

Préparation et rédaction des délibérations afférentes aux actions à mener.

Réunions et rencontres avec des acteurs du territoire : *FD CIVAM 30/ Civam bio34, élus des collectivités, Biocoop Lunel, Centre socio culturel Calade, Banque Alimentaire du Gard, CA 30/34, CD30/34, CCI30/34, Région, OP du Sud, SAFER, ADEME, Lycée Victor Hugo Lunel, Réseau INPACT Hérault, nutritionniste, Super U de Vergèze, AMAP Cagette du Vidourle, INRAE, agriculteurs, société civile, Site Remarquable du gout, etc.*

Réseautage et participation à des événements du champs de l'alimentation durable (Collectif des Garrigues, CIVAM Bio 34, Assises de l'alimentation durable, etc.)

Mise en place d'un partenariat avec l'INRAE/SUPAgro sur la thématique performance et durabilité des exploitations agricoles en territoire Vidourle Camargue.

Animation de réunions et présentations en présentiel.

Consultation et partage d'expérience entre les 5 communautés de communes du PETR.

Partenariat INRAE – SUPARGO > Méthode IDEA v4

Depuis décembre 2021 et dans le cadre du diagnostic nécessaire à l'identification des objectifs de la politique alimentaire en Vidourle Camargue, un travail a été engagé pour réaliser l'évaluation de la durabilité de 10 exploitations du territoire dans le cadre de la méthode IDEA 4 qui est un référentiel reconnu dans l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles en France. Cette méthode permet notamment aux agriculteurs de mesurer leur performance globale sur les trois dimensions de la durabilité (agroécologique, socio territoriale et économique) et de les accompagner dans la transition vers une agriculture plus durable.

8 exploitations ont donc été enquêtées au cours du mois de janvier 2022. Les résultats de ces enquêtes ont été restitués par la suite.

Plan National pour l'Alimentation (PNA)

Depuis 2020, marquée par la pandémie du COVID-19 sont apparus plusieurs dispositifs gouvernementaux visant à accélérer la transition alimentaire au niveau national. Plusieurs mesures du plan de relance concernent très précisément l'alimentation durable. Cet éventail de mesures qui ont été mises en œuvre en 2021 et qui se poursuivent en 2022 pour certaines, ont permis l'émergence de projets sur le territoire que nous serons amenés à coordonner et accompagner. En toute fin d'année 2021, le ministère a lancé son nouvel Appel à projets du PNEA doté d'un financement. Malgré une date limite de candidature ne laissant qu'un délai

très court, le PETR s'est mobilisé pour présenter une candidature de qualité. Outre le financement du volet « PAT émergent », une réussite à cette candidature à l'AAP PNA 21-22 permettrait au PETR de voir son PAT reconnu par le ministère et donc labellisé. Le financement complémentaire à cette labellisation permettrait aussi de financement tout ou partie du poste d'ingénierie dédiée à ce PAT pour les deux prochaines années à venir.

- ⇒ Préparation et rédaction des éléments de candidature à l'Appel à projets du PNA 2021-2022 selon le document cadre du ministère. Recueil et préparation des pièces à joindre. Recueil des soutiens auprès de nos partenaires.

Quelques chiffres clés pour résumer les premiers mois de mission PAT

2 comités de pilotage pour la gouvernance alimentaire

2 sessions de concertations territoriales

80 acteurs interrogés/contactés au cours de l'élaboration du diagnostic territorial alimentaire et agricole

50aine d'acteurs déjà concertés (partenaires publics, privés et institutionnels, société civile, associations, agriculteurs...)

1 réseau de correspondants citoyens dédiés à l'alimentation (échelle communale donc une cinquantaine de référents)

Rapport d'activité 2021



Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr